



Le principe

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement artistique. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Les établissements partenaires

Cinq écoles primaires et deux collèges proposent des classes à horaires aménagés:

- École Saint Jean (instrument) / 13 rue des Bonnes Gens (Centre ville)
- École du Neufeld (instrument + danse) / 1, rue du Sundgau (Neudorf)
- École Gustave Doré (instrument) / 175, route de Mittelhausbergen (Cronenbourg)
- École de la Canardière (voix) / 59 rue de la Canardière (Meinau)
- École Louvois (instrument + danse) / 18 quai des Alpes (Esplanade)
- Collège Pasteur (instrument + danse) / Allée Colette Besson (Gare)
- Collège Lezay Marnésia (voix) / 16 rue du Poitou (Meinau)

Accès en CE1

En CE1, l'accès se fait sur tests d'aptitude, pour lesquels aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

- Entrée en CELHA instrument : 27 mars et 29 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA voix : dispositif interne à l'école de la Canardière.
- Entrée en CEI HA danse : 25 mars 2025 au Conservatoire.

Accès en CE2 et plus

À partir du CE2, l'accès se fait sur concours d'entrée, durant lesquels il est tenu compte du niveau instrumental, vocal ou chorégraphique de l'enfant.

- Entrée à partir du CE2 HA instrument : 26 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA voix : 24 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA danse : 29 mars 2025 au Conservatoire.

Inscription

L'inscription aux tests et concours est à effectuer avant dimanche 16 février 2025

si les boutons ne fonctionnent pas, retrouvez les formulaires sur le <u>site internet du Conservatoire</u>.

Admission

Les parents seront informés de l'admission ou non de leur enfant en cursus à horaires aménagés après avis de la commission, fin mai 2025.

Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels (gratuité du CEI à la 3°) au Conservatoire.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION

SAMEDI 25 JANVIER 2025

Danse 9h-17h / Studios de danse

Cours ouverts
Présentation du cursus

Musique 13h30-17h

Présentation des instruments Présentation du cursus 13h30-14h30 / auditorium

Parcours découverte / Essais d'instruments Échanges avec les professeurs et les responsables des cursus 15h-17h / autres salles

> Conservatoire Cité de la musique et de la danse Strasbourg Entrée libre

Les enseignants et le service scolarité seront à votre disposition pour répondre à vos questions et pour toute aide concernant les inscriptions.



